

AVIS DE CONCLUSION D'UNE CONVENTION
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT)

Avis publié le 29 novembre 2024

I. GESTIONNAIRE DU DOMAINE

D MARIN PORT CAMILLE RAYON SAS

Quai Napoléon, Port Camille Rayon
Vallauris Golfe Juan (06220)

II. BENEFICIAIRE

L'AOT a été conclue avec :

MB92 LA CIOTAT

Société par actions simplifiée
46 Quai François Mitterrand
La Ciotat (13600)

Conformément aux stipulations de l'AOT et par un avenant n° 1 à celle-ci, la société dédiée **MB92 GOLFE JUAN** s'est substituée dans les droits et obligations de la société MB92 LA CIOTAT au titre de l'AOT.

III. OBJET DE L'AOT

L'AOT met à disposition de l'occupant l'ensemble des installations et équipements relatifs au chantier naval du port Camille Rayon situé à Vallauris Golfe-Juan.

IV. CONSULTATION DES CONVENTIONS

Toute demande de consultation, dans le respect des secrets protégés par la loi, doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : (jprieur@d-marin.com).